

**PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS**

**PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS  
DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES  
BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**COMMUNES DE ACQUIN-WESTBÉCOURT, AFFRINGUES, AIX-EN-ERGNY, ARQUES, AVESNES, BAYENGHEM-LES-SENINGHEM, BLENDÉCQUES, BLEQUIN, BOURTHES, CLAIRMARAIS, ELNES, EPERLECQUES, ERGNY, ESQUERDES, FAUQUEMBERGUES, HALLINES, HERLY, HOULLE, LONGUENESSE, LUMBRES, MERCK-SAINT-LIÉVIN, MOULLE, NIELLES-LES-BLÉQUIN, OUVÉ-WIRQUIN, REMILLY-WIRQUIN, RENTY, RUMILLY, SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM, SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM, SAINT-OMER, SALPERWICK, SERQUES, SETQUES, TILQUES, VERCHOCQ, WAVRANS-SUR-L'AA, WICQUINGHEM ET WIZERNES, communes du Pas-de-Calais et NIEURLET, NOORDPEENE, SAINT-MOMELIN et WATTEN, communes du Nord**

**PROJET D'AMÉNAGEMENTS POUR LA RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DU BÂTI FACE AUX RISQUES D'INONDATION**

**DEMANDE DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DU PROJET  
PRÉSENTÉE PAR LE SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT  
ET LA GESTION DES EAUX DE L'AA**

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté inter-préfectoral daté du 6 décembre 2016, une enquête publique portant sur la demande de déclaration d'intérêt général du projet d'aménagements pour la réduction de la vulnérabilité du bâti face aux risques d'inondation, présentée par le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa, aura lieu, pendant 33 jours consécutifs, du 3 janvier au 4 février 2017 inclus.

Cette enquête se déroulera sur le territoire des communes de ACQUIN-WESTBÉCOURT, AFFRINGUES, AIX-EN-ERGNY, ARQUES, AVESNES, BAYENGHEM-LES-SENINGHEM, BLENDÉCQUES, BLEQUIN, BOURTHES, CLAIRMARAIS, ELNES, EPERLECQUES, ERGNY, ESQUERDES, FAUQUEMBERGUES, HALLINES, HERLY, HOULLE, LONGUENESSE, LUMBRES, MERCK-SAINT-LIÉVIN, MOULLE, NIELLES-LES-BLÉQUIN, OUVÉ-WIRQUIN, REMILLY-WIRQUIN, RENTY, RUMILLY, SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM, SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM, SAINT-OMER, SALPERWICK, SERQUES, SETQUES, TILQUES, VERCHOCQ, WAVRANS-SUR-L'AA, WICQUINGHEM et WIZERNES, NIEURLET, NOORDPEENE, SAINT-MOMELIN et WATTEN.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie d'ESQUERDES.

La commission d'enquête est ainsi constituée :

Président : Monsieur Jean-Paul HÉMERY, ingénieur des travaux en réseaux électriques et communication, retraité;

Membres titulaires : Monsieur Patrice GILLIO, retraité de la fonction publique territoriale et Monsieur Jean-Pierre DEKEISTER, chef de service comptable à la Direction Générale des Finances Publiques, retraité;

En cas d'empêchement de Monsieur HÉMERY, la présidence de la commission sera assurée par Monsieur GILLIO ;

Membre suppléant : Madame Peggy CARTON, technicienne de l'environnement ;

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant les pièces exigées au titre du code de l'environnement, en mairies des communes susvisées aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur les registres qui y seront ouverts à cet effet, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie d'ESQUERDES.

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations :

le mardi 3 janvier 2017	de 14h00 à 17h00	en mairie de ESQUERDES
le mardi 3 janvier 2017	de 16h00 à 19h00	en mairie de NIELLES-LES-BLEQUIN
le mercredi 4 janvier 2017	de 14h00 à 17h00	en mairie de HOULLE
le lundi 9 janvier 2017	de 16h00 à 19h00	en mairie de BOURTHES
le lundi 9 janvier 2017	de 14h00 à 17h00	en mairie de LUMBRES
Le mercredi 11 janvier 2017	de 14h30 à 17h30	en mairie de BLENDÉCQUES
Le jeudi 12 janvier 2017	de 14h00 à 17h00	en mairie de FAUQUEMBERGUES
Le mercredi 18 janvier 2017	de 9h00 à 12h00	en mairie de CLAIRMARAIS
Le mercredi 18 janvier 2017	de 16h00 à 19h00	en mairie de OUVÉ-WIRQUIN
Le samedi 21 janvier 2017	de 9h00 à 12h00	en mairie de NOORDPEENE
Le lundi 23 janvier 2017	de 15h00 à 18h00	en mairie de WICQUINGHEM
Le lundi 23 janvier 2017	de 14h00 à 17h00	en mairie de LUMBRES
Le jeudi 26 janvier 2017	de 14h00 à 17h00	en mairie de SAINT-OMER
Le jeudi 26 janvier 2017	de 14h00 à 17h00	en mairie de WATTEN
Le lundi 30 janvier 2017	de 14h30 à 17h30	en mairie de BLENDÉCQUES
Le mercredi 1 <sup>er</sup> février 2017	de 16h00 à 19h00	en mairie de OUVÉ-WIRQUIN
Le jeudi 2 février 2017	de 16h00 à 19h00	en mairie de NIELLES-LES-BLEQUIN
Le jeudi 2 février 2017	de 14h00 à 17h00	en mairie de HOULLE
Le samedi 4 février 2017	de 9h00 à 11h45	en mairie de ESQUERDES

Toutes informations sur le projet pourront être demandées au Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion des Eaux de l'Aa 1559 rue Bernard Chochoy 62380 ESQUERDES auprès de Madame Marion THYS, tél. : 03.21.88.98.82.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée en mairies de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête ainsi qu'en préfectures du Nord et du Pas-de-Calais, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible, pour la même durée, sur les sites internet des préfectures du Nord ([www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)) et du Pas-de-Calais ([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)).

Toute personne physique ou morale intéressée pourra demander communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DPI-BPUPE-SUP).

Au terme de l'enquête publique, le Préfet du Nord et la Préfète du Pas-de-Calais statueront par arrêté sur le caractère d'intérêt général du projet.